

D 2024 11 07 096

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 11 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, G. MASRARI

Absents excusés : W. DELAVENNE, V. KRYK, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

Absents :

Procurations: W. DELAVENNE à C. BIOLAY, A. BOUSSER à M-C. ROCH, L. JACQUEMET à J-O. RABOT, P. GUINOT à M. GIRIAT, H. GRANGE à S. MANFRINI, J. DIZERENS à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER, A. NEUSSER à G. MASRARI, V. KRYK à J. DAZIN

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

12. Marchés publics – Avenants au lot n°1 et lot n°2 : marché de travaux d'aménagement du carrefour de la RD 1005 et de la rue des Bougeries

Par la délibération D 2023 17 07 086 en date du 17 juillet 2023, le conseil municipal a attribué les deux lots du marché de travaux d'aménagement du carrefour de la RD 1005 et de la rue des Bougeries.

Les présents avenants n°1 et 2 concernent le lot n°1 – Génie civil, terrassement, VRD attribué à l'entreprise FAMY TP pour un montant de 574 944,00€ HT ainsi que le lot n°2 – Bordures, enrobés, signalisation (SLT), espaces verts attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant de 561 425,24€ HT.

Lot n°1 – Génie civil, terrassement, VRD – Titulaire : SASU FAMY TP

L'avenant n°1 au lot n°1 introduit les quatre prix nouveaux ci-dessous qui n'étaient pas définis dans le marché initial :

N° de prix	Désignation	U.	P.U.
PN 1	Fourniture et mise en œuvre de muret type SOMALBO	ML	281.67 €
PN 2	Sciage de chambre télécom et mise à la côte	FT	2 000.00 €
PN 3	Fourniture et pose de canalisation en fonte D200	ML	150.00 €
PN 4	Plus-Value pour mise en place de GNT en lieu et place de GRD sous voirie Rue des Bougeries, RD et tranchée	M3	5.00 €

L'avenant n°2 au lot n°1 introduit les prestations suivantes en plus-values :

- Prolongation du muret + clôture en limite de la parcelle de M. BIOLAY
- Prolongation du trottoir vers le verger Dunand
- Pose de canalisation fonte pour EP afin de palier à une sous-profondeur en traversée de chaussée
- Evacuation des déblais de tranchée pour les travaux d'éclairage public

Aussi, le présent avenant n°2 introduit les prestations suivantes en moins-values :

- Réglage de trottoir au droit de la promotion PRIAMS le long de la RD1005
- Grave ciment non réalisée sous la RD1005, remplacée par de la GNT validée par le département
- Marquage provisoire non réalisé
- Optimisation des réseaux EP notamment en traversée de chaussée
- Enrobés à froid provisoires non réalisés

Le montant total de ces modifications s'élève en moins-value à 20 165,18 € HT soit 24 198,21 € TTC, ce qui correspond à - 3,51% du marché de base.

Le nouveau montant du marché du lot n°1 – Génie civil, terrassement, VRD s'élève à 554 778,82 € HT soit 665 734,59 € TTC.

Lot n°2 – Bordures, enrobés, signalisation (SLT), espaces verts – Titulaire : SAS EIFFAGE ROUTE CENTRE EST

L'avenant n°1 au lot n°2 introduit les dix prix nouveaux ci-dessous qui n'étaient pas définis dans le marché initial :

N° de prix	Désignation	U.	P.U.
PN 1.1	F et MOE de caniveau à grille dans les enrobés devant accès particulier	ML	295,00 €
PN 1.2	Création de regard à grille devant sous-sol Priams	FT	495,00 €
PN 1.3	Tranchée EP PVC 125 yc remblais	ML	95,00 €
PN 2.1	Mise à niveau de chambre télécom L1T	U	255,00 €
PN 2.2	Mise à niveau de chambre télécom L2T	U	395,00 €
PN 2.3	Mise à niveau de chambre télécom K2C	U	595,00 €
PN 2.4	Mise à niveau de tampon 30*30	U	125,00 €
PN 2.5	Mise à niveau de tampon 40*40	U	135,00 €
PN 2.6	Mise à niveau de tampon 50*50	U	145,00 €
PN 2.7	Mise à niveau de parapel	U	125,00 €

L'avenant n°2 au lot n°2 introduit les prestations suivantes en plus-values :

- Jonction en enrobés y compris décapage et évacuation de l'amorce Place d'Arme, de l'entrée ferme Place d'Arme et du lotissement côté Prévessin sur la RD1005
- Mises à la côte de tampons.
- Reprise en GB 0/14 manuelle des traversées réalisées par FAMY (hors EU pour la REOGES)
- Elargissement provisoire devant Priams

Aussi, le présent avenant n°2 introduit les prestations suivantes en moins-values :

- Béton désactivé sur piste non réalisé côté collège du plateau sur élevé
- Suppression de bordures T2 et P1 côté Priams le long de la RD1005
- BBSG 0/10 manuelle et GG0/14 non réalisées sur plateau sur élevé et sur trottoir
- Rabotage et balayage y compris transfert non réalisé
- Panneaux de signalisation non posés

Le montant total de ces modifications s'élève en plus-value à 2 302,90 € HT soit 2 763,48 € TTC, ce qui correspond à + 0,41% du marché.

Le nouveau montant du marché du lot n°2 – Bordures, enrobés, signalisation (SLT), espaces verts s'élève à 563 728,14 € HT soit 676 473,77 € TTC.

Vu l'avis de la commission MAPA du 3 juillet 2024 qui s'est prononcée favorablement à la signature de ces avenants,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 et 2 au lot n°1 – Génie civil, terrassement, VRD du marché de travaux d'aménagement du carrefour RD1005 et de la rue des Bougeries.

- **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 au lot n°2 – Bordures, enrobés, signalisation (SLT), espaces verts du marché de travaux d'aménagement du carrefour RD1005 et de la rue des Bougeries.
- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants n°1 et 2 aux lot n°1 – Génie civil, terrassement, VRD et lot n°2 – Bordures, enrobés, signalisation (SLT), espaces verts du marché de travaux d'aménagement du carrefour RD1005 et de la rue des Bougeries.

Fait à Ornex, le 12 juillet 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 16 juillet 2024
Affiché le : 16 juillet 2024

Olivier GUICHARD
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.